

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOLINCHART DU 14 JANVIER 2021

Date d'affichage : 04 JANVIER 2021

Date de convocation : 04 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur CARLIER Rémi, Maire.

Étaient présents : Mesdames PAWLICKI Cathy - COMPAIN Sophie, et Messieurs CARLIER Rémi – QUESTROY Denis - LEGRAND Denis - BOURGEOIS Jean-Luc - JARZYNSKI François – HEMMER Cédric – PÉRIN René

Était absent : Mesdames CARBONNEAUX Barbara - CHENU Véronique²¹

Secrétaire de séance : PAWLICKI Cathy

Le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'approbation du rapport de la C.L.E.C.T. de la C.A.P.L. le Conseil donne son accord.


Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver le dernier compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020.
- D'approuver à 5 VOIX POUR & 4 CONTRE, le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.C.T.) de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon.
- D'autoriser M. le Maire, à l'unanimité, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Le coût du géomètre concernant la rue Saint-Martin sera divisé en deux 50% commune et 50% CAPL ;
- ✓ Suite à la demande d'un administré concernant une déformation de chaussée, rue de la Plaine, un courrier au Département a été expédié et est en attente de réponse.
- ✓ Des comptages de vitesse vont être effectués par le Département dans la commune.
- ✓ Le syndicat de curage a procédé au nettoyage des berges.
- ✓ Le chantier d'insertion doit intervenir sur la façade de la mairie au 2^{ème} trimestre 2021.
- ✓ Des panneaux de signalisation vont être installés par l'employé communal, rue du point du jour.
- ✓ Le montant de la cotisation au syndicat scolaire s'élève à 35 000 euros pour 2021.
- ✓ Le Maire rappelle qu'il est interdit de se faire enterrer dans l'ancien cimetière en dehors des concessions déjà achetées.
- ✓ Des devis ont été demandés pour changer deux gouttières à la salle des fêtes, effectuer une réfection, due à des fuites, sur la toiture de la mairie et sur celle de l'église et le démoussage des toits de ces deux bâtiments. Un autre devis est en cours pour la réfection électrique de la mairie.
- ✓ Les enfants de la commune ont déposé un courrier pour demander à la mairie l'étude d'un terrain multisports.

La séance est close à 19h20

Le Maire

Rémi CARLIER

